

**CONCOURS COMMUN EXTERNE DE RECRUTEMENT D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE
Session 2023
RAPPORT DE JURY**

1- Textes de référence

Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat

Arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat.

2- Concours externe

a. Conditions d'inscription

Ce concours est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme.

b. Les épreuves

Admissibilité :

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le vendredi 14 avril 2023

Les épreuves écrites sont les suivantes :

La 1^{ère} épreuve écrite consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

La 2^{ème} épreuve est constituée d'une série de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, grammaire) et mathématiques (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Admission :

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les 30 et 31 mai 2023

L'épreuve d'admission consiste à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.

Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

c. Le directoire et les membres

Le concours commun externe de recrutement d'adjoint administratif principal de deuxième classe ouvert pour la session 2023 a été organisé par la division des examens et concours du rectorat de l'académie de la Guyane et placé sous la présidence de Madame BERNON Lima, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines, Cours d'appel de Fort-de-France et sous la vice-présidence de Monsieur LEOPOLD-MARIE Xavier, gestionnaire adjoint, Collège Eugène NONNON de Cayenne.

Le jury de ce concours commun était composé outre la présidente et le vice-président de 04 membres issus des administrations des services déconcentrés de l'Etat ainsi que des services et établissements de l'académie de la Guyane (Rectorat, lycée, collège).

d. Données statistiques sur la session

Postes offerts

Nombre total	Education nationale	Intérieur	Justice	Transition écologique
11	00	00	11	00

Nombre de candidats

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Inscrits sur LC
105	49	26	11	10

e. Les résultats

Epreuves	Admissibilité		Admission
	Ecrit		Oral
	Questions	Courts exercices	
Note maximale admis et LC	20.00	14.38	19.00
Note minimale admis et LC	09.50	05.94	09.00
Moyenne sur le concours	Liste principale		Liste complémentaire
Premier	15.18		13.17
Dernier	13.28		11.66

3- Recommandations aux candidats

Pour cette session 2023, la thématique de la 1^{ère} épreuve portait sur le dispositif "Sport et Santé" mis en place dans les universités". La quantité de documents en appui était tout à fait gérable compte tenu du temps imparti. Les documents étaient sur le fond et, dans la rédaction, abordables. Le sujet et les questions posées étaient par ailleurs précises et claires.

Les copies ont été plutôt satisfaisantes.

Sur le fond. A la lecture de la copie, le lecteur doit comprendre le fonctionnement du dispositif ainsi que les enjeux du dispositif.

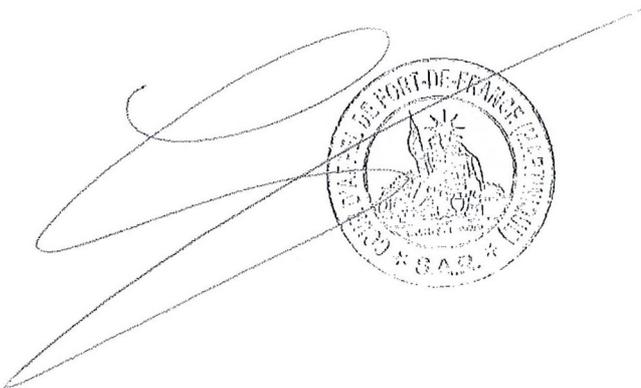
Pour cette session 2022, le sujet était relativement simple. Il y a donc eu très peu de hors sujet et de copie inachevée faute de temps contrairement aux sessions antérieures. Globalement, pour une bonne approche de ce type d'épreuve, il est nécessaire en amont de s'habituer à la lecture de différents documents traitant de sujets de société, de l'actualité politique et des contextes légaux et réglementaires qui en découlent (lois, textes réglementaires, doctrine juridique, documents de type administratif, pages internet des ministères et des administrations, articles de journaux...)

Concernant le concours interne, si le point de départ est un échange avec le jury relatif à l'expérience professionnelle du candidat, il n'en reste pas moins que le jury cherchera à aller au-delà d'une simple description. Les candidats doivent porter un regard analytique sur leur expérience professionnelle. Ils doivent s'intéresser à leur environnement professionnel au sens large du terme. Ils ne doivent pas se contenter d'une vision restrictive de leur action passée et à venir. Ils doivent également connaître certains fondamentaux, notamment le statut du fonctionnaire ainsi que l'organisation judiciaire et le fonctionnement du ministère de la justice.

Passer de la catégorie C à la catégorie B induit un changement de posture de l'agent. Les candidats doivent également intégrer le fait qu'ils seront peut-être amenés à des fonctions d'encadrement.

Fait à Cayenne, le 04 octobre 2023

La présidente du jury

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and loops around a circular official seal. The seal is embossed and contains the text "LE JURY DE PORT DE FRANCE" at the top and "CAYENNE" at the bottom. In the center of the seal, there is a coat of arms featuring a shield with a sun, a star, and other heraldic elements, topped with a crown. The signature overlaps the seal, with the pen strokes extending across it.